

ABONNEMENT.

SAUMUROIS. En an. . . . . 30 fr. Trois mois . . . . . 8

L'ÉCHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annances, la ligne. . . . . 20 c. Réclames. — . . . . . 30 Faits divers. — . . . . . 75

RÉSERVES SONT MAINTENUES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Décembre 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEANCE D'HIER VENDREDI. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des beaux-arts.

M. Marin Poullet se plaint que l'on emploie trop d'argent à la restauration des églises et pas assez à la restauration des monuments laïques.

M. Jules Roche, rapporteur, voudrait que l'on fit rentrer les bâtiments diocésains dans le service des bâtiments civils.

M. Jules Roche signale enfin le conflit qui s'est élevé entre les beaux-arts et les ponts-et-chaussées au sujet du Mont-Saint-Michel.

La conservation de cet admirable monument — dit le rapporteur — est sérieusement compromise par les prétentions de cette congrégation autorisée qu'on appelle les ponts-et-chaussées.

M. Antonin Proust propose de ramener les édifices diocésains au chapitre des beaux-arts avec les 4 millions qui figurent ce chapitre.

M. Logerotte, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts. — L'administration avisera à régler les travaux des inspecteurs. Quant au Mont-Saint-Michel, il est menacé, et l'on devrait nommer une commission où ne figurât aucun ingénieur.

M. le ministre des travaux publics. — L'histoire du Mont-Saint-Michel pourrait s'intituler « la querelle des ingénieurs et des architectes. » (Rires.) On espérait que l'accord s'établirait. Mais un nouveau ministre est entré en scène (on rit), le ministre de la marine, qui réclame le maintien de la digue. La question, pour le moment, en reste là.

L'amendement de M. Poullet est rejeté. Les chapitres 20 à 23 sont adoptés.

M. Martin Nadaud demande que le palais

du quai d'Orsay soit reconstruit et affecté à un ministère.

M. Logerotte répond que l'avis général est qu'il faudrait raser tout, déblayer et reconstruire à nouveau. La question sera mise à l'étude.

Les chapitres 23 à 39 sont adoptés. La Chambre revient à l'article 3 de la loi des finances et aborde l'examen des budgets annexes.

M. Arthur Legrand appelle l'attention de la Chambre sur l'organisation de l'imprimerie nationale.

Le monopole entraîne une dépense plus forte que si l'on s'adressait à l'industrie privée.

M. Waldeck-Rousseau intervient au sujet de l'allocation de 50,000 francs accordée aux « Dames de la Mère de Dieu ».

Un procès a été évité. Les fonds ont été pris régulièrement sur les fonds secrets dont le ministre n'a pas le droit de rendre compte.

M. Renaud-Morlière, rapporteur du budget de la Légion d'Honneur, répond que s'il était fait abus des fonds secrets, la Chambre pourrait se souvenir qu'elle les vote. L'incident n'a pas de suite. La Chambre passe à l'examen du budget des chemins de fer de l'Etat.

M. Raynal entreprend le panégyrique de cette administration.

Chronique générale.

REFUS DU BUDGET.

Sur la proposition de la droite de la Chambre des députés, et conformément à la décision prise antérieurement, les autres groupes de la minorité ont résolu de refuser le vote de la loi des finances.

L'opposition anti-républicaine ne votera pas ce budget élaboré en dehors d'elle, sans sa participation, loin de son contrôle, et dont la sincérité lui est au moins suspecte.

Elle ne votera pas ce budget qui aggrave d'une façon abusive les charges déjà si lourdes qui pèsent sur le pays.

Elle ne votera pas ce budget qui, de l'aveu de la commission elle-même, se solde, à l'heure actuelle, par un déficit de plus de 407 millions, et compte demander à l'emprunt un équilibre apparent.

Elle ne votera pas ce budget qui a réduit le chiffre des crédits consacrés à l'exercice du culte catholique pour accroître les ressources destinées à la propagation des doctrines de l'athéisme.

Elle ne votera pas ce budget dont les plumes républicaines ont instruit le procès, dont M. Langlois a dénoncé la « situation malheureuse », et M. Laisant la « situation misérable ».

Elle ne votera pas ce budget qui est un outrage aux saines doctrines économiques et un attentat contre les intérêts financiers de la France.

Nous félicitons les députés de la droite d'avoir pris l'initiative d'une décision sur la signification de laquelle le pays ne saurait se méprendre.

La droite de la Chambre est prête à fournir à la France toutes les ressources qui lui sont nécessaires, mais il ne peut lui venir de donner la consécration de ses suffrages à une œuvre jugée mauvaise et périlleuse même par ses propres auteurs. Elle trahirait les intérêts de la patrie si elle accordait son approbation aux louches procédés financiers, aux projets de gaspillage et d'emprunt des hommes de la République. A ces derniers doit appartenir l'entière responsabilité de ce budget reprouvé par tout homme doué de quelque clairvoyance et de quelque patriotisme. Ils ne trouveront pas de complices dans les rangs des conservateurs.

La commission créée au ministère de l'instruction publique pour la distribution des bourses dans les collèges et lycées vient de donner sa démission à la suite d'un désaccord survenu entre elle et le ministre.

On se rappelle l'émotion produite lors de la chute du Grand-Ministère par un arrêté de M. Paul Bert distribuant, à la date du 29 janvier, toutes les bourses de l'année, alors

que depuis le 25 M. Paul Bert n'était plus ministre.

M. Duvaux avait pensé, en arrivant au pouvoir, qu'il fallait mettre les bourses, qui intéressent l'avenir d'une moyenne de trente mille familles par an, à l'abri des caprices de l'arbitraire.

Il avait donc, dans ce but, créé au ministère de l'instruction publique une commission composée de six membres, dont trois professeurs, un inspecteur général, le directeur des bourses à l'instruction publique et enfin M. Challemette, commission chargée d'examiner toutes les demandes de bourses et d'en opérer la répartition.

Cette commission s'est en effet mise à l'œuvre, et a classé par numéros tous les dossiers qu'on lui a soumis. Mais, son travail fini, M. Duvaux l'a refait entièrement lui-même et a distribué à tort et à travers toutes les bourses sans se préoccuper des numéros attribués par la commission.

De ce travail ministériel il est résulté que la presque totalité des bourses ont été attribuées à des recommandés parlementaires.

De là irritation de la commission qui vient de renvoyer à M. Duvaux ses nouveaux dossiers avec la démission de la majorité de ses membres.

Cet incident a une gravité et une portée dont on aurait tort de rechercher le point de départ dans la question de rôle ou d'attributions. La rivalité entre la commission dite des bourses et le ministre prend sa source dans ce fait que la commission s'oppose à ce que les bourses soient détournées de leur vraie destination d'origine.

On se rappelle, en effet, qu'elles furent créées dans le but expressément spécifié de faire participer l'Etat aux sacrifices que ceux qui servaient le pays à un titre quelconque s'imposaient pour leurs enfants.

Or, tandis que la tendance de la commission est de maintenir en principe la destination d'origine des bourses, celle de M. Duvaux, au contraire, est de mettre de côté totalement les demandes des fonctionnaires pour leur préférer les militants de la politique et les courtiers électoraux.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLIS.

Dans ces conjectures, un beau matin, le vicomte de Marville arriva.

— Georges, dit-il avec un air plus grave que de coutume, conduis-moi vers ton père; c'est devant lui que je veux m'expliquer.

Puis, s'il est en présence du filateur.

— Monsieur Aubertin, j'ai la cinquante mille francs, c'est tout ce qui me reste. Voulez-vous les sauver du naufrage... et moi aussi?

Pour toute réponse, le filateur ouvrit sa caisse, ouvrit ses bras.

— Ce n'est pas tout, reprit le vicomte; il me faut encore autre chose.

— Quoi donc?

— Du travail!

— Bravo!

— Mais tout de suite... et beaucoup... J'ai hâte de réparer le temps perdu... Je veux devenir un autre Georges!

Ce n'était pas là de vaines paroles, une der-

nière boutade, un coup de tête en sens inverse. Dès le lendemain, dès le jour même, le vicomte questionnait, observait, s'initiant à l'industrie. Bientôt on le vit retrousser sa manche sans vergogne, et se mettre franchement à la fabrication, à la comptabilité, déployant une intelligence, un vouloir, une ardeur, qui lui firent promptement accomplir des prodiges. Ce qu'il ne savait pas encore, il le devinait; ce qui lui semblait impossible, il l'osait. Le filateur, les deux jeunes filles, Georges, voulaient-ils le modérer, en rire, il en riait tout le premier, spirituellement, toujours d'aussi joyeuse humeur. Un soir, Zoé lui ayant dit: — Mais c'est de la passion! une fièvre!

— Oui, mademoiselle, répliqua-t-il, une fièvre en partie double... la passion du coton!

Six mois se passèrent sans le moindre refroidissement.

Puis, un soir, Henri alla requérir Georges de l'accompagner chez son père; et, comme le premier jour, ayant refermé sur lui la porte du bureau:

— Monsieur Aubertin, débata-t-il franchement, prenez ma tête!... Je suis un indigne vaurien... je vous ai trompé.

— Que signifie?

— En arrivant, je vous ai demandé un service; avant de partir, je vous dois un aveu.

— Quel aveu?

— Vous avez cru, j'avais cru moi-même que c'était le repentir du passé qui me ramenait ici... l'amour du travail... Eh bien! non... C'est un autre amour... J'aimais votre fille... je l'aime cent fois plus encore... et comme elle ne doit pas même s'en douter, comme je ne me sens plus le courage de garder moi-même un dernier service, monsieur Aubertin... flanquez-moi à la porte!

— Le front du vieillard, qui s'était rembruni tout d'abord, se dérida devant la loyauté même de cet aveu.

— Monsieur le vicomte, répondit-il, nous sommes sous un ciel où l'on ne répond jamais ni oui ni non... Vous allez partir... mais vous serez toujours de la maison... Vous voyagez en la représentant.

— Le vicomte se passa la main sur l'oreille.

— Tranchons le mot, n'est-ce pas?... commis-voyageur.

— Cet emploi vous répugnerait-il?

— Non pas... je l'affronterai. Je traverserais bien d'autres épreuves, du moment que vous me laissez entrevoir l'espérance...

— Ah! je n'ai pas dit oui...

— Ni non. Permettez-moi de vous l'apprendre maintenant, il me reste une espèce de cousin dont je suis l'héritier... ce qu'on appelle des espérances.

— Eh! monsieur le vicomte, il ne s'agit pas

d'argent. Le bonheur de ma fille est au-dessus de toute autre considération. Si je pouvais un jour avoir foi en vous, être convaincu qu'aucun retour n'est à craindre...

— Quand faut-il partir, monsieur? je suis prêt...

— Demain matin. Vous dinerez avec nous comme d'habitude. J'apprendrai votre départ à Zoé... Qu'elle ne soupçonne rien de plus.

— Ah! monsieur Aubertin, était-il nécessaire d'ajouter cela?

Le père et le fils lui tendirent la main. Les pressant toutes les deux, il répondit, il conclut par ce seul mot:

— Merci!

Le soir, comme on venait de passer au salon, le filateur annonça le nouvel emploi que venait d'accepter le vicomte Henri de Marville.

Les deux jeunes filles se récrièrent, surtout Zoé.

— Ah! vous!... vous, monsieur le vicomte...

Lui, souriant, enjoué, d'un air vaillant et résolu:

— Eh! pourquoi donc pas, mesdemoiselles? Est-ce que tous les fils de maison ne passent pas par là?... Est-ce que Georges lui-même, un élève de l'École centrale, a cru déroger?... Pourquoi donc serais-je plus fier que lui? Son diplôme ne vaut-il pas mes parchemins?... D'ailleurs, c'est une mission fort honorable que celle que j'entreprends. Le commis-voyageur est le premier soldat de l'indus-





**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 DÉCEMBRE 1882.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 % .....	80 50	80 25	Est .....	727 50	730	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1870 3 % .....	432	431
3 % amortissable .....	81 10	80 75	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1570	1570	Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	506	504 75	Est .....	360 75	361
1/2 % .....	109 25	109 80	Midi .....	1190	1175	— 1865, 4 % .....	528	528	Midi .....	369	368
5 % .....	115	114 75	Nord .....	1895	1890	— 1870, 3 % .....	402	402	Nord .....	371 50	371 50
Obligations du Trésor .....	509	500	Orléans .....	1255	1260	— 1875, 4 % .....	397	397	Orléans .....	373	373
Obligations du Trésor nouvelles .....	514	511	Ouest .....	780	770	— 1875, 4 % .....	511	511	Ouest .....	370	370
Bons de liq. départementaux .....	530	527	Compagnie parisienne du Gaz .....	1575	1565	— 1870, 4 % .....	500	510	Paris-Lyon-Méditerranée .....	370	370
Banque de France .....	5450	5410	Canal de Suez .....	2420	2375	— 1870, 4 % .....	500	510	Paris-Bourbonnais .....	370	367
Comptoir d'escompte .....	1005	1005	C. gén. Transatlantique .....	430	415	Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	242 50	243 50	Canal de Suez .....	560	560
Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1360	1345				Bons de liquid. Ville de Paris .....	518	519			
Crédit de France .....	110	108 75				Obligations communales 1879 .....	432 50	432 50			
Crédit mobilier .....	398	397 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 13 novembre 1882)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Matin	Soir	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.		5 50	8 25	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay .....	0 54	9 30	9 50	12 22
6	45 — — — — — matin (s'arrête à la Poissonnière)		5 57	8 34	10 44	1 12	3 24	5 14	7 54	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg .....	7 10	9 36	10 5	12 38
8	56 — — — — — matin, omnibus-mixte.		6 4	8 42	10 52	1 26	3 32	5 22	8 2	Chacé-Varrains .....	7 18	9 44	10 13	12 46
1	25 — — — — — soir, —		6 18	8 58	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur .....	7 30	9 56	10 24	12 56
3	32 — — — — — express.													
5	15 — — — — — omnibus.													
7	15 — — — — — omnibus.													
10	36 — — — — — (s'arrête à Angers)													

**Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, succ<sup>r</sup> de M<sup>e</sup> LAUMONIER.**

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**OU A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite  
**UNE MAISON**  
**ET UN PRÉ**  
Situés au Gaillardin, commune de Dampierre.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. DION-PASQUIER, à Dampierre, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (687)

**Étude de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).**

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**LA MÉTAIRIE**  
DE LA  
**BROSSE-D'ENFER**  
Située commune de Saint-Pierre-à-Champs et Passavant,  
Contenant 41 hectares.  
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

**Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.**

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, place de la Bilange,  
Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.  
S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (608)

**Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.**

**VENTE**  
**D'OBJETS MOBILIERS RÉFORMÉS**  
Provenant du Ministère de la Guerre.  
Le samedi 16 décembre 1882, à une heure de l'après-midi, dans la cour des bureaux du Génie et dans les dépendances de l'Arçonnerie, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers réformés, provenant tant de l'École de Cavalerie que des services du Génie et de l'Arçonnerie, consistant en :  
1° 3 kil. 400 de galons d'or et d'argent, 50 vestes et vareuses, 47 pantalons, 18 blouses, 57 selles, 48 bridons, 89 couvertures, 120 schabraques, 4 paires de bottes à l'écuycère, képis, calottes, ceinturons, cravaches, gibernes, 300 kil. de cuirs, ferrailles, vieux métaux, outils et ustensiles de toute sorte, vieux rideaux, fontes, 3 arbres morts, etc., etc., — 194 planches de châlits, etc.

**AVIS.**  
**Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON** est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.  
Se vend 2 fr. à 2 fr. 80 et 3 fr. 16 1/2 kilogramme.  
**Thés noirs** extra mélange supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 80 et 4 fr. 26 la boîte.  
A Saumur, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUX, MOLLARD fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.**

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
Le dimanche 17 décembre 1882, à midi et demi  
A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS,  
**UNE MAISON**  
A USAGE D'AUBERGE  
Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 44.  
Comprenant bâtiment d'habitation avec servitudes et cour.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.  
On pourra traiter avant l'adjudication. (370)

**Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.**

**A CÉDER**  
**ÉTABLISSEMENT D'ENGRAIS**  
Très-important,  
**A SAUMUR.**  
S'adresser au notaire. (630)

**Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.**

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1883,  
**UN LOGEMENT**  
Rue du Portail-Louis, 23,  
Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.  
S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

**Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
POUR CAUSE  
D'AGRANDISSEMENT  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de  
**Lemaire-Bersoullé,**  
seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22.  
**Gros et détail.**  
ON DEMANDE un domestique âgé d'une trentaine d'années.  
S'adresser chez M. Louis DUVAU, négociant à Varrains. (626)

**IL FAUT LIRE**  
DANS LE  
**JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Qui paraît toutes les semaines  
**LE COMBAT DE LA VIE**  
Par HENRI RIVIÈRE  
SUIVI DE  
LES AVENTURES de SATURNIN RICHER  
Par FRÉDÉRIC SOULIÉ  
10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-8<sup>o</sup>  
ABONNEMENTS :  
PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr.  
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 2 fr. 50.  
NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

**Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.**

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
Le dimanche 17 décembre 1882, à deux heures de l'après-midi, en l'étude,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 52,  
Appartenant à M. Couturier-Prax, marchand de parapluies.  
S'adresser, pour avoir tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

**Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.**

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**PORTION DE MAISON**  
Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,  
Avec servitudes, belles caves et jardin.  
S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

**Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.**

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**Un JARDIN bien affrUITÉ**  
AVEC MAISON D'HABITATION,  
Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ,  
Situé à la Croix-Verte.  
Puits, bassin et manège, belle écurie et servitudes.  
S'adresser à MM. GALLÉ et FERRAND-CHATIGNER, propriétaires à Saumur. (631)

**BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.**

**Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.**

**A LOUER**  
DE SUITE,  
**BELLE MAISON**  
A Saumur, à l'angle de la rue Grande et de la rue Dacier.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUSAS.

**Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.**

**A VENDRE**  
UN EXCELLENT  
**CHEVAL DE CHASSE**  
S'attelant très-bien.  
S'adresser à M. BACOT, rue d'Alsace. (665)

**A VENDRE**  
**UN BON CHEVAL**  
Âgé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.  
S'adresser au bureau du journal.

**M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE** demande un petit clerc sachant bien lire et écrire.

**DAVEAU, DOREUR**  
Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.  
**VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE**  
De GLACES nues, encadrées et à vitrage  
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.  
Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.  
Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.  
**Demander le Tarif.**  
Saumur, imprimerie de P. GODET.